

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°02/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 13 mai 2024, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont été invités à la présentation du préavis cité sous rubrique, effectuée par Monsieur Laurent Bardet, Syndic, accompagné par Madame Anick Delay, boursière communale.

Il en ressort les éléments suivants:

Le dernier changement du taux d'imposition date de l'année dernière, où il avait baissé de 2 points, passant alors de 51% à 49%.

Après visualisation de l'évolution des rentrées fiscales de la commune ces 10 dernières années à l'aide des graphiques fournis, les mêmes constatations que l'année dernière en ressortent :

- Un point d'impôt communal en baisse depuis quatre ans mais qui tend à se stabiliser (35'000 en 2023)
- Une marge d'autofinancement qui varie depuis quatre ans entre CHF 400'000.- et CHF 600'000.-.

Cela signifie donc que d'autres revenus que les recettes fiscales garantissent une stabilité de cette marge d'autofinancement, comme par exemple les revenus des locations, qui assurent également des rentrées régulières.

En ce qui concerne la péréquation financière et la cohésion sociale, un accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale entre le Conseil d'Etat et les faitières de nos communes a été signé le 30 mars 2023. Cet accord prévoit l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 ainsi qu'une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales dès 2026.

L'avant-projet de nouvelle péréquation a été mis en consultation publique il y a de cela une année. Le contre-projet à l'initiative SOS communes et le bilan global définitif ont ensuite été transmis au Grand Conseil le 5 octobre 2023.

Sur le tableau présentant les données relatives à ce bilan global, nous pouvons constater que l'incidence de cet accord est marginale pour notre commune, puisque le gain estimé serait d'environ CHF 10'000.-.

La Municipalité souhaitant procéder à plusieurs travaux d'entretien conséquents sur divers bâtiments communaux (immeuble des Quatre Vents & complexe scolaire du Bois-de-Chêne notamment), elle n'estime pas judicieux de modifier le taux d'imposition pour le moment.

C'est pourquoi, la Municipalité vous propose donc de reconduire notre arrêté d'imposition au taux de 49% pour l'année 2025, les autres impôts et taxes demeurent également inchangés.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°02/2024 tel que présenté par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Coinsins

Vu : le préavis municipal N°02/2024

Ouï : le rapport de la Commission de gestion et des finances

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Coinsins, le 20 mai 2024

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas
CHABAL



Lucy
NIGGLI



Serge
DÜRST



Alain
VALENTINO



Edo SBRISSA

